

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 AVRIL 2018**

DELIBERATIONS

L'an deux mille DIX HUIT, le 11 avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René AZEMA, Maire

PRESENTS : AZEMA René, HOAREAU Cathy, MASSACRIER Joël, TENSA Danielle, TATIBOUET Pascal, CASTRO Patrick, ZAMPESE Joséphine, MELINAT Annick, GACH Gabriel, DUPRAT Monique, COMBES Gilles, DELAUME Céline, BERARD Mathieu, ROBIN Philippe, TERRIER Marie, ELIAS Manuel, GAVA Chantal, GUILLON Claudy, DELAVEAU-HAMANN Martine, BOUSSAHABA Mohamed, LLORET Philippe, GALY Ghislaine, BARRE Nadine, SABY Julie, FOURMENTIN Philippe, LAVAIL Chantal, TEISSIER Joëlle

REPRESENTÉS :

Martine BORDENAVE par Joséphine ZAMPESE

Alexandre DARTIGUEPEYROU par Joëlle TEISSIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme HOAREAU est désignée secrétaire de séance



Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Procurations : 2

Absents : 0

Votants : 29

5-1/2018-Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales

Rapporteur : René AZEMA

Considérant l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, le produit fiscal à attendre à taux constants s'établit ainsi :

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produit fiscal à taux constant
Taxe d'habitation	11 611 000,00	1 916 976,00
Taxe foncière (bâti)	9 695 000,00	2 269 600,00
Taxe foncière (non bâti)	104 200,00	124 592,00
TOTAL du produit fiscal 2018 à taux constant		4 311 168,00

Rappel des taux 2017 :

- * Taxe d'habitation 16,51%
- * Taxe foncière sur les propriétés bâties 23.41%
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties... 119.57%

Il est proposé le maintien des taux pour les trois taxes

TAXES	Bases notifiées	Taux d'imposition	Produit fiscal voté par l'assemblée délibérante
Taxe d'habitation	11 611 000,00	16.51 %	1 916 976,00
Taxe foncière (bâti)	9 695 000,00	23.41 %	2 269 600,00
Taxe foncière (non bâti)	104 200,00	119.57 %	124 592,00
		TOTAL	4 311 168,00

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

ADOpte les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 16.51 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.41 %
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 119.57 %

Délibération affichée le 17 avril 2018

Reçue en Sous-Préfecture le 17 avril 2018

5-2/2018-Vote du Budget Primitif 2018 Budget Communal

Rapporteur : René AZEMA

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le Budget Primitif de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

EN FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Chapitre 002	500 000,00	Chapitre 011	2 113 850,00
Chapitre 013	330 000,00	Chapitre 012	4 950 000,00
Chapitre 042	200 000,00	Chapitre 014	10 000,00
Chapitre 70	375 000,00	Chapitre 023	912 900,00

Chapitre 73	5 915 000,00	Chapitre 042	330 000,00
Chapitre 74	2 250 000,00	Chapitre 65	1 003 650,00
Chapitre 75	145 000,00	Chapitre 66	392 000,00
Chapitre 76	100,00	Chapitre 67	12 600,00
Chapitre 77	9 900,00		
TOTAL	9 725 000,00	TOTAL	9 725 000,00

EN INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Chapitre 021	912 900,00	Chapitre 040	200 000,00
Chapitre 040	330 000,00	Chapitre 16	948 000,00
Chapitre 10	2 044 484,66	Chapitre 20	17 096,00
Chapitre 13	470 962,45	Chapitre 21	740 230,93
Chapitre 16	336 240,02	Chapitre 23	1 587 209,65
Chapitre 27	/	Chapitre 27	/
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	/	001 Solde d'exécution d'inv. reporté	602 050,55
TOTAL	4 094 587,13	TOTAL	4 094 587,13

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

ADOpte le Budget Primitif 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

Votants : 29 (27 présents + 2 procurations)

POUR : 25

CONTRE : 4 (Mmes Barre, Saby, Lavail, M. Fourmentin)

ABSTENTION : 0

Délibération affichée le 17 avril 2018

Reçue en Sous-Préfecture le 17 avril 2018

5-3/2018-Vote des attributions de subventions aux associations. Exercice budgétaire 2018

Rapporteur : René AZEMA

Considérant la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation et au dynamisme de la ville, en application de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement (compte 6574) aux associations par délibération distincte du vote du budget, selon le tableau ci-annexé.

Pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes allouées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil que l'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants :

- Identification de l'association (statuts, récépissé de dépôt en préfecture,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),

- Projets et actions,
- Manifestations annuelles demandant un besoin de matériel
- Bilans d'activités et financiers (BP et Compte de résultats) approuvés par l'Association

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

Par 26 voix POUR (24 + 2 procurations)
Monsieur Azema, Monsieur Lloret et Madame Terrier
ne participant pas au vote

FIXE le montant des subventions aux associations selon le tableau ci-annexé ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération affichée le 17 avril 2018

Reçue en Sous-Préfecture le 17 avril 2018

5-4/2018-Vote du Budget 2018 Budget du service de l'eau

Rapporteur : René AZEMA

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le Budget annexe de l'eau potable 2018, qui s'équilibre de la manière suivante :

EN EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	400 000,00	Chapitre 70	740 000,00
Chapitre 012	100 000,00	Chapitre 74	3 500,00
Chapitre 014	135 000,00	Chapitre 75	1 000,00
Chapitre 65	9 000,00	Chapitre 77	/
Chapitre 66	40 000,00		
Chapitre 67	30 000,00		
TOTAL Dépenses réelles d'exploitation	714 000,00	TOTAL Recettes réelles d'exploitation	744 500,00
Chapitre 023	42 000,00	Chapitre 042	21 500,00
Chapitre 042	140 000,00		
Dépenses d'ordre		Résultat reporté	130 000,00
TOTAL	896 000,00	TOTAL	896 000,00

EN INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21	379 808,62	Chapitre 10	145 583,78
Chapitre 23	614 225,00		
TOTAL dépenses d'équipement		Chapitre 13	/
Chapitre 16	60 000,00		
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	1 054 033,62	TOTAL Recettes réelles d'investissement	145 583,78

Chapitre 040	21 500,00	Chapitre 021	42 000,00
TOTAL dépenses Investissement		Chapitre 040	140 000,00
D001	/	R001	747 949,84
TOTAL	1 075 533,62	TOTAL	1 075 533,62

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

ADOpte le Budget Primitif 2018 du service de l'EAU ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération affichée le 17 avril 2018

Reçue en Sous-Préfecture le 17 avril 2018

5-5/2018-Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Rapporteur : René AZEMA

Monsieur le Maire expose que par délibération n°6-5/2016 en date du 13 avril 2016, le Conseil municipal a voté une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de réhabilitation du Stade Marcel Soulan. Il est fait obligation de faire un bilan de l'AP/CP en cours et d'effectuer les modifications qui s'imposent, tant au niveau de l'autorisation de paiement que de l'échelonnement des crédits de paiement.

Autorisation de programme n° 2015-01 – Réhabilitation du stade Marcel SOULAN

Compte tenu du marché de maîtrise d'œuvre conclu en 2015 et des situations de travaux réglées sur cet exercice, il est donc proposé au Conseil municipal de valider le bilan de l'AP/CP et les modifications à apporter comme suit en euros TTC :

AUTORISATION DE PROGRAMME

Stade Marcel SOULAN	Autorisation de programme (AP)	2015 à 2017	2018	2019
DEPENSES				
Maîtrise d'œuvre +Travaux +divers	630 000,00	90 000,00	340 000,00	200 000,00
RECETTES				
DETR	209 503,00	62 851,00	92 336,45	54 315,55
Autofinancement/Emprunt	420 497,00	27 149,00	247 663,55	145 684,45
Total recettes	630 000,00	90 000,00	340 000,00	200 000,00

CREDITS DE PAIEMENT

STADE Marcel SOULAN	CREDITS DE PAIEMENT Réalisés de 2015 à 2017 (CP)	Restes à financer 2018	Restes à financer 2019
DEPENSES			
Maitrise d'œuvre +Travaux + Divers	86 956,78	340 000,00	203 043,22
RECETTES			
DETR	62 851,00	92 336,45	54 315,55

Autorisation de programme n°2017-01 – Eglise de la Madeleine

Considérant que les travaux de restauration de l'église de la Madeleine, phase 1, ont connu un début d'exécution en milieu d'année 2017 pour s'achever durant l'année 2018, il est donc proposé au Conseil municipal de valider le bilan de l'AP/CP et les modifications à apporter comme suit, en euros TTC :

AUTORISATION DE PROGRAMME

EGLISE de la Madeleine	Autorisation de programme (AP)	2015 à 2017	2018
DEPENSES			
Maitrise d'œuvre +Travaux + Divers	650 000	400 000,00	250 000,00
RECETTES			
Subvention	165 480,00	99 000,00	66 480,00
Autofinancement/Emprunt	484 520,00	301 000,00	183 520,00
Total recettes	650 000,00	400 000,00	250 000,00

CREDITS DE PAIEMENT

EGLISE de la Madeleine	CREDITS DE PAIEMENT Réalisés de 2015 à 2017 (CP)	Restes à financer 2018
DEPENSES		
Maitrise d'œuvre +Travaux + Divers	399 459,53	250 540,47

RECETTES	/	165 480,00
Conseil Départemental	/	165 480,00

Autorisation de programme n°2018-01 – Accessibilité de l’Hôtel de Ville

AUTORISATION DE PROGRAMME

ACCESSIBILITE HOTEL DE VILLE	Autorisation de programme (AP)	2017	2018 Révision de l’exercice 2018	2019 Révision de l’exercice 2019
DEPENSES				
Maîtrise d’œuvre +Travaux +Divers	540 000,00	200 000,00	300 000,00	240 000,00
RECETTES				
DETR	248 659,00	/	140 546,00	108 113,00
Autofinancement/Emprunt	291 341,00		159 454,00	131 887,00
Total recettes	540 000,00	/	300 000,00	240 000,00

CREDITS DE PAIEMENT

ACCESSIBILITE HOTEL DE VILLE	CREDITS DE PAIEMENT Réalisés de 2017 (CP)	Restes à financer 2018	Restes à financer 2019
DEPENSES			
Maitrise d’œuvre +Travaux +Divers	19 161,02	280 000,00	240 838,98
RECETTES			
DETR	/	140 546,00	108 113,00

Où l’exposé du Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l’UNANIMITE

DECIDE de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu’indiquées dans les tableaux ci-dessus ;

DIT que les montants des AP/CP seront ajustés en fonction des besoins financiers réels et de l’avancement physique des opérations concernées ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents pour l’exécution de la présente délibération.

Délibération affichée le 17 avril 2018

Reçue en Sous-Préfecture le 17 avril 2018

5-6/2018-Demande de subvention au titre de la rénovation des installations sportives

Rapporteur : Cathy HOAREAU

La commune a pour projet la réhabilitation des installations sportives : stade Marcel Soula et couverture du court de tennis.

La commune a l'ambition d'une politique sportive dynamique tant pour les vertus éducatives du sport que pour l'image de la Ville. Elle a par ailleurs obtenu le label Ville active et sportive, label qu'elle souhaite conserver.

Dans ce cadre elle a fait le choix :

- D'accompagner et de soutenir les associations sportives locales
- De maintenir des équipements sportifs publics de qualité accessibles à tous.

La mairie d'Auterive souhaite engager une rénovation du Stade Marcel Soulan et la couverture d'un second court de tennis. Ainsi il est convenu de regrouper ces deux dossiers, notamment pour l'instruction auprès du Conseil départemental.

Pour le stade, un constat s'impose :

- Sa vétusté est avérée et ne permet pas une bonne pratique sportive.
- Les travaux d'entretien et de rénovation ne peuvent pas améliorer de manière satisfaisante les conditions d'accueil des sportifs et développer les actions sportives pour les scolaires.

Pour le court de tennis, un constat s'impose :

- L'absence de couverture d'un second court limite fortement la pratique sportive,

Un programme de rénovation des installations sportives de la ville est engagé.

Ce programme permettra de moderniser les installations et d'accroître le nombre d'inscrits dans les clubs sportifs.

Le coût total des travaux est estimé à 523 758 € HT pour le stade et à 180 650 € HT pour le court de tennis, soit un montant total de 704 408 € HT.

La commune souhaite solliciter d'autres partenaires financiers en complément de la DETR d'un montant de 209 503 € pour le stade Marcel Soulan. Ainsi, une demande complémentaire sera faite auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et auprès des Fédérations Françaises de Football et de Tennis.

Conformément à la demande des services de l'Etat, la commune doit lancer le début des opérations de réhabilitation du stade Marcel Soulan avant la fin de l'année.

La commune doit s'engager aussi à limiter à hauteur de 80% le montant total des subventions perçues.

Où l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

DECIDE de solliciter l'octroi d'une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et des Fédérations Françaises de Football et de Tennis pour la réhabilitation des installations sportives : stade Marcel Soulan et couverture du court de tennis ;

DECIDE de lancer le début des opérations de réhabilitation du stade Marcel Soulan avant la fin de l'année ;

S'ENGAGE à limiter à hauteur de 80 % le montant total des subventions perçues ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération affichée le 12 avril 2018

Reçue en Sous-Préfecture le 12 avril 2018